

POLITIQUE DE PLACEMENT DE FRANCOFONDS JANVIER 2018

Cet énoncé de politique de placement de Francofonds traite de la gestion des placements de Francofonds, inc. Les fonds de Francofonds servent aux opérations et au soutien d'œuvres ou besoins communautaires déterminés par le donateur ou à défaut, par la fondation.

La politique de placement fut adoptée par le conseil d'administration le **16 janvier 2018** sur recommandation du comité des finances et de l'audit.

OBJECTIFS

Les objectifs de la politique de placement de Francofonds sont;

- de maintenir et protéger la valeur du capital;
- de maximiser le rendement sur les placements de la fondation tout en minimisant les risques;
- d'assurer que les choix de placement satisfont les besoins de liquidité de la fondation créés par les dépenses annuelles des subventions et des opérations.

CONTEXTE :

Caisse Groupe Financier est un partenaire important de Francofonds et un bâtisseur de la communauté francophone du Manitoba. Caisse Groupe Financier appuie la fondation depuis 2005 et la communauté depuis plusieurs années. Caisse Groupe Financier est le partenaire financier et communautaire principal de Francofonds.

La politique de placement 2018 est une continuation de la politique de placement de 2016 de Francofonds qui fut changée suite à deux événements importants pour Francofonds ;

1. En février 2016, les Fondations communautaires du Canada (FCC) ont accepté Francofonds en tant que membre régulier.
2. Le statut de membre de FCC permet à Francofonds de devenir un partenaire affilié (Affiliate Partner) avec The Winnipeg Foundation (TWF). **Ce statut est seulement offert aux fondations communautaires qui sont membres en règle du FCC.** Ce partenariat exige un investissement minimum de 85 % de l'actif net (total de l'actif – le passif courant).

Les bénéfiques du partenariat affilié avec TWF :

Le partenariat affilié permet aux fondations communautaires comme Francofonds de bénéficier de ressources et d'appuis financiers afin d'augmenter la distribution des subventions et bourses à la communauté à perpétuité. Le partenariat est basé sur une philosophie de collaboration qui est adaptée selon la mission, gouvernance et préférence de chaque fondation. Les bénéfiques du partenariat sont :

1. L'adoption du modèle d'affaires de TWF qui assure la durabilité des fondations communautaires. Le modèle utilise une moyenne annuelle de rendements des investissements sur plusieurs années qui créent le revenu nécessaire afin de :
 - financer les subventions annuelles,
 - protéger le pouvoir d'achat des dons à long terme,
 - financer le coût annuel des opérations.
2. Un rendement plus élevé tout en minimisant le risque

LA GESTION DES PLACEMENTS

1. Les placements de Francofonds seront investis conformément à l'entente affiliée entre TWF et Francofonds et les politiques de TWF et Francofonds.
 - a. Francofonds investira le pourcentage de son actif net (total de l'actif – le passif courant) qui correspond au pourcentage des fonds préférentiels de Francofonds à TWF. (Les fonds préférentiels paient des frais de gestion à Francofonds et reçoivent le rendement supérieur de la fondation.)
 - b. Francofonds investira le pourcentage de son actif net (total de l'actif – le passif courant) qui correspond au pourcentage des fonds affichés de Francofonds à Caisse Groupe Financier Itée. (Les fonds affichés ne paient pas de frais de gestion à Francofonds et reçoivent le rendement inférieur de la fondation.)

Approuvé par le comité des finances et de l'audit le 15 janvier 2018 et le conseil d'administration le 16 janvier 2018

2. Pour l'unique raison de faciliter le transfert de dons [actions, fonds mutuels ou legs] par des donateurs courants ou futurs :
 - a. le comité des finances et de l'audit peut décider d'ouvrir un compte d'investissement avec autres compagnies d'investissements réputées pour effectuer le transfert de dons en nature et aussi d'y investir le solde minimum requis;
 - b. dans les meilleurs délais, le comité des finances et de l'audit doit prendre les mesures nécessaires pour liquider le don en nature;
 - c. le comité des finances et de l'audit doit faire un rapport de ces comptes d'investissements au comité exécutif et au conseil d'administration de Francofonds.
3. Placement avec Caisse Groupe Financier :
 - a. Les placements peuvent être investis par la direction générale, en consultation avec le président du comité des finances et de l'audit.
4. Placements à Caisse Groupe Financier Ltée
 - a. Tout placement ne dépassera pas une échéance de 5 ans.
 - b. Un minimum de 10 % et un maximum de 30 % du total des placements avec Caisse Groupe Financier devrait venir en échéance chaque année.
5. Tout placement devra être enregistré au nom de Francofonds inc.
6. La direction, en consultation avec le président, doit faire un rapport des placements aux rencontres régulières du comité exécutif et du conseil d'administration de Francofonds.
7. Le comité doit revoir cette politique tous les deux ans.

Approuvé par le comité des finances et de l'audit le 15 janvier 2018 et le conseil d'administration le 16 janvier 2018